



FICHE DE POSTE
EQUIPE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES ET DE PRODUCTIONS ARTISANALES
Contrat à Durée Déterminé d'Insertion

<u>Intitulé</u>	Agent polyvalent en services aux collectivités et productions artisanales
<u>Définition</u>	Occupe un emploi en vue d'une insertion sociale et professionnelle. L'activité s'exerce en structure Atelier Chantier d'Insertion (ACI) Cet emploi est accessible sans condition particulière de formation ou d'expérience préalable
<u>Compétences</u>	<u>Technicité :</u> ➤ Exécuter son travail en fonction des consignes <u>Traitement de l'information :</u> ➤ Respecter rigoureusement les consignes et les modes d'intervention <u>Communication / relation de travail en équipe, autonomie et responsabilité :</u> ➤ Travailler en équipe ➤ S'adapter aux changements d'équipes et de rythmes ➤ Rendre compte ➤ Etre en contact avec le public <u>Contribution, raison d'être de l'emploi :</u> ➤ Participer à la réalisation de la production ou du service, en vue de son insertion professionnelle ➤ Respecter les délais de réalisation
<u>Missions de production</u>	<ul style="list-style-type: none">• Participer aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces fleuries• Effectuer sous le contrôle de l'encadrante technique d'insertion l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux et surfaces (administratifs, commerciaux ou industriels...) et des espaces publics. Pour cela, utilise les matériels (balais, chiffons, matériels à injection), les machines (aspirateurs,...) en respectant certains modes d'utilisation précis. Peut être amené à effectuer des travaux de petite manutention et à assurer l'entretien courant des machines et matériels utilisés.• Vendre des accessoires et autres produits à usage personnel, dans le magasin de l'association ou en foire extérieure. Participe au rangement des produits dans la surface de vente et en réserve, ainsi qu'à l'exposition en vitrine. Peut effectuer les encaissements et exercer la responsabilité temporaire du magasin.• Produire les accessoires et autres produits feutriers. Peut également participer à la conception de nouveaux produits.• Participer au balisage des chemins de randonnée sur le territoire de Saugues et de Langeac.
<u>Accompagnement</u>	<ul style="list-style-type: none">• Rendez-vous d'accompagnement individuel avec l'accompagnatrice socioprofessionnelle un vendredi matin sur deux.• Proposition d'accompagnement collectif avec l'accompagnatrice socioprofessionnelle un vendredi par mois.
<u>Rémunération</u>	Le temps de travail hebdomadaire est de 26h, annualisé en 112,67h mensuel sur la base du SMIC horaire en vigueur. Nous appliquons la Convention Collective des ACI Il est pratiqué une prime de panier repas dès lors que le chantier ne permet pas aux employés d'être sur le lieu de base de l'employeur, à savoir SAUGUES.